

SSIAP 3 – FORMATION INITIAL

Il s'agit d'une formation pour devenir chef de service de sécurité incendie. Les agents de service ont pour missions ; le management du service de sécurité, le conseil du chef d'établissement en matière de sécurité incendie, le suivi des obligations de contrôle et d'entretien.

Durée: 216.00 heures (31.00 jours)

Modalité: Formation présentielle

Lieu, Tarifs & des session: Disponible sur ads-paris.fr

Profils des stagiaires

- Toute personne étant titulaire d'un diplôme de SSIAP 2, pouvant justifier de 3 ans d'expérience en tant que chef d'équipe de service de sécurité incendie, et souhaitant devenir chef de service de sécurité.

Prérequis

- être titulaire du diplôme de SSIAP 2, et justifier d'une expérience de trois ans dans le domaine (attestation employeur)
- être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ; sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité ;
- être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII du présent arrêté.

Objectifs pédagogiques

- Maitriser la réglementation
- Verifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement
- Encadrer un service sécurité
- Commission de sécurité

Contenu de la formation

- LE FEU ET SES CONSEQUENCES (12 heures)
 - Le feu et Comportement du feu
 - Mise en œuvre des moyens d'extinction
- LA RÉGLEMENTATION INCENDIE (70 Heures)
 - Matériaux de construction
 - Etudes de plans
 - Outils d'analyse
- LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS (65 Heures)
 - Organisation générale de la réglementation
 - Classement des bâtiments
 - Dispositions constructives et techniques
 - Moyens de secours
 - Visites
 - Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées
- GESTION DES RISQUES (23 Heures)
 - Analyse des risques

- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs
- CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT (6 Heures)
 - Information de la hiérarchie
 - Veille réglementaire
- CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE (6 Heures)
 - Les commissions de sécurité
- LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE (26 heures)
 - Organiser le service
 - Exercer la fonction d'encadrement
 - Notions de droit du travail
 - Notions de droit civil et pénal
- LE BUDGET DU SERVICE SECURITE (8 heures)
 - Suivi budgétaire du service
 - Fonction achat
 - Fonction maintenance

Organisation de la formation

Equipe pédagogique SSIAP 3.

Responsable pédagogique

BOUSSETTA Nadia

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples) 40 min Epreuve notée sur 20 Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme
- Elaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1re ou de 2e catégorie. Le rendu portera sur : - la présentation générale du projet - la nature des travaux - les incidences administratives et techniques vis à vis de la commission de sécurité. - Notice descriptive précisant : - l'incidence éventuelle sur le classement initial - la nature des aménagements et matériaux utilisés - les renseignements concernant les dégagements - les renseignements relatifs aux nouveaux équipements ou installations (SSI, désenfumage, compartimentage, locaux à risques ...) 2 h 30 Epreuve notée sur 20. Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme
- Après un temps de préparation de 15 minutes, les 2 chefs de service sécurité, sous couvert du président, interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité. Le président de jury peut être amené à poser une ou plusieurs questions également. 15 min Epreuve évaluée apte/inapte

Planning des formations

Le planning des formations est disponible sur notre site ads-paris.fr

Modalités de certification et qualité

Resultats attendus à l'issue de la formation

Modalités d'obtention

Details de la certification

Indicateur de résultats Résultats disponible sur notre site internet ads-paris.fr